



COMMISSION SPORTIVE

PROCES-VERBAL N° 41

Réunion du Jeudi 26 Juin 2025 à 10 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents : BONNET Philippe, CECROPS Géraldine, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TORTAY Michel

Excusé : TERCIER Pierre

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION des PROCES VERBAUX :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 11 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

3 – ENGAGEMENTS 2025/2026 :

Dates limites de pré-engagements des équipes sur Footclubs

Jusqu'au **MERCREDI 16 Juillet 2025** :

- Seniors D1, D2, D3 et D4
- Coupe Seniors Groupama
- Jeunes (U12, U13 Elite, U15 Elite, U17 et U18) engagement footclubs + fiche encadrement équipes Elite

Reprise des championnats seniors :

- **D1** : week-end du 6 et 7 septembre 2025
- 1er tour Coupe Seniors Groupama : week-end du 27 et 28 septembre 2025
- **D2, D3 et D4 et Seniors Féminines** : week-end du 20 et 21 septembre 2025

Jusqu'au Dimanche 24 Août 2025 : ouverture des engagements sur Footclubs le 17/18 juillet

- Seniors Féminines
- Coupe Seniors Marcel Bacou
- Challenge D4

Jusqu'au Dimanche 7 Septembre 2025 : ouverture des engagements sur Footclubs le 17/18 juillet

- Jeunes Masse et Jeunes Féminines

Engagements Coupes Nationales et Régionales 2025-2026

Dans le cadre des prochaines éditions des Coupes Nationales et Régionales (saison 2025/2026), la Commission précise que les clubs peuvent dès à présent procéder à l'engagement de leur(s) équipe(s) dans les différentes compétitions sur Footclubs :

- Coupe de France 2025/2026 : jusqu'au 30 juin 2025 (le Tour 1 ou Tour Préliminaire se jouera le week-end du 23 et 24.08.2025)
- Coupe Gambardella C.A. 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025
- Coupe de France Féminine 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025
- Coupe Nationale Féminine U18 2025/2026 : jusqu'au 15 août 2025
- Coupe Nationale Futsal 2025/2026 : jusqu'au 28 septembre 2025

- Coupe Centre-Val de Loire 2025/2026 : jusqu'au 24 août 2025
- Coupe Centre-Val de Loire Féminine 2025/2026 : jusqu'au 21 septembre 2025
- Coupe Centre-Val de Loire U18 2025/2026 : jusqu'au 21 septembre 2025
- Coupe Centre-Val de Loire U18 Féminine 2025/2026 : jusqu'au 31 octobre 2025

La Commission rappelle que ces engagements sont obligatoires pour les clubs disputant un championnat National ou Régional dans la catégorie concernée. En cas de non-engagement d'un club dans l'une des compétitions alors qu'il en avait l'obligation, celui-ci se verra infliger une amende dont le montant est égal au droit d'engagement de ladite compétition.

4 – CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS SENIORS 2024/2025 :

La Commission prononce l'homologation des dernières rencontres des championnats départementaux de la saison 2024/2025 sauf instances en cours concernant certaines d'elles-elles.

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements, **sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves,** les classements entre les poules, les montées et descentes réglementaires en application du règlement des championnats départementaux.

Pour rappel, **l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage réglementairement.**

Afin de permettre aux clubs de s'engager dans les championnats 2025/2026 avec le logiciel Footclubs **pour le 16 juillet 2025,** veuillez trouver, ci-dessous, les classements des championnats départementaux au 25 juin 2025 par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau de montées et descentes des championnats départementaux à l'issue de la saison 2024/2025 :

Cas référencé : 4 rétrogradations des équipes de l'Indre et Loire du championnat R3 (au 25 juin 2025)

- **AZAY CHEILLE SC 2 (R3 Poule A)**
- **DESCARTES SG 1 (R3 Poule A)**
- **CHAMBRAY FC 2 (R3 Poule C)**
- **TOURS FC 2 (R3 Poule C)**

Rappel l'Article 17 des RG de Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts :

« L'accession et la descente seront automatiques dans tous les championnats, dans les conditions définies par les règlements particuliers des championnats concernés et à concurrence d'une accession et une relégation au moins par poule, sauf réserves ci-dessous :

1 - en aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même série

2 - en aucun cas, sauf en catégorie de Jeunes (U12 à U19 inclus), une équipe ne pourra accéder à la série supérieure la saison où l'équipe représentative de son club dans cette série supérieure aura perdu sa qualification

3 - lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une série où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement. Dans cette éventualité, il sera fait appel, afin de compléter cette série, à un club réglementairement relégué dudit championnat, avec application du coefficient du Fair-play (Cf. article 6.II 5 ci-avant) de la Ligue ou du District concerné.

4 - lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.

5 - un club dont l'équipe participe au championnat Départemental 1 ne sera pas autorisé à accéder au championnat Régional 3 s'il en obtient sportivement le droit si :

- il n'a pas engagé au moins une équipe de jeunes à 11 et une équipe de jeunes à 8 ou à 5 en catégorie Football Animation,
- l'équipe à 11 qu'il a engagée n'a pas participé à son championnat jusqu'à son terme (pas de forfait général pour l'équipe concernée)

6 – Dans tous les championnats organisés par la Ligue et ses six districts, les équipes occupant la même place dans des poules différentes seront départagées comme suit :

- 1 er critère : Coefficient du Fair-Play (Cf. article 6.II 5 ci-avant)
- 2 e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de points obtenus et le nombre de matchs (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matchs de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matchs effectivement joués ou de matchs perdus par forfait ou par pénalité)
- 3 e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre la différence de buts générale et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 4 e critère : Plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matchs (la précision relative au critère 2 étant là aussi valable)
- 5 e critère : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fait par tirage au sort.



DEPARTEMENTAL 1

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

La Commission :

- Considérant l'Article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (excepté le dernier au classement) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »
- Considérant que le club **TOURS FC** ne peut être affecté au championnat de Départemental 1 pour la saison 2025-2026,
- Considérant qu'il y a lieu de combler la place laissée vacante en Départemental 1,
- Considérant le classement du Championnat Départemental 1 2024/2025,
- Considérant l'équipe **A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE 1** occupe la 1^{ère} place de relégation de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de repêcher en Départemental 1 pour la saison 2025/2026 le club **A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE 1** en application de l'article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

DEPARTEMENTAL 1				
Cl	Equipe		Pts	Jo
1	U.S. YZEURES PREUILLY	1	48	22
2	ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE	2	46	22
3	R. LA RICHE TOURS	1	40	22
4	ENT.S. BOURGUEIL	1	40	22
5	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	1	39	22
6	LOCHES A.C.	1	34	22
7	OUEST TOURANGEAU FC (UNION FOOT DE TOURAINE)	3	33	22
8	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	1	32	22
9	F.C. GATINE CHOISILLES	1	29	22
10	F. C. ETOILE VERTE	1	20	22
11	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	1	15	22
12	U.S. RENAUDINE F.	1	8	22

Accession(s) sportive(s)
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage

Descentes R3 : 4 équipes du 37

2 montées
5 descentes
1 repêchage (remplacement TOURS FC)



DEPARTEMENTAL 2 – EC CONSULTING



Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

La Commission :

- Considérant l'Article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (excepté le dernier au classement) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »
- Considérant le repêchage du club **A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE 1** en Départemental 1 pour la saison 2025-2026,
- Considérant qu'il y a lieu de combler la place laissée vacante en Départemental 2,
- Considérant le classement du Championnat Départemental 2 2024/2025,
- Considérant l'équipe **F.C. DE MONTLOUIS 3**, classée 8^{ème} en Départemental 2 2024/2025, occupe la 1^{ère} place reléguable au Fair-play des équipes classées 8^{ème} de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de repêcher en Départemental 2 pour la saison 2025/2026 le club **F.C. MONTLOUIS** en application de l'article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A					
Cl't	Equipe		Pts	Jo	FP
1	ALERTE S. DE FONDETTES	1	40	18	
2	F.C. VAL DE CHER 37	1	39	18	
3	R. LA RICHE TOURS	2	28	18	
4	ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	1	28	18	
5	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	1	27	18	
6	U.S. MONNAIE	2	25	18	
7	ACP TOURS	2	23	18	
8	F. C. DE MONTLOUIS	3	22	18	-45
9	A. S. TOURS SUD	1	19	18	
10	U.S. PERNAY	1	15	18	

Accession(s) sportive(s)
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage

3 montées
7 descentes
1 repêchage (remplacement AS CHANCEAUX/C.)

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B					
Cl't	Equipe		Pts	Jo	FP
1	F.C. VAL DE BRENNE	1	36	16	
2	O.C. DE TOURS	1	34	16	
3	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	1	31	16	
4	EL.S. CHARGE	1	31	16	
5	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	1	27	16	
6	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	1	25	16	
7	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	1	23	16	
8	LOCHES A.C.	2	13	16	-31
9	A.S. DE PREPARATION O. TOURS	1	3	16	
10	CHAMBRAY F.C.	3	FG	0	

DEPARTEMENTAL 2 - POULE C					
Cl't	Equipe		Pts	Jo	FP
1	A.S. MONTS	2	42	16	
2	A.S. LUYNES	1	42	16	
3	USLB LIGNIERES-BREHEMONT	1	27	16	
4	U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOUR	2	26	16	
5	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	1	24	16	
6	ET. S. VAL DE VEUDE	1	21	16	
7	AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	3	21	16	
8	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	3	17	16	-25
9	U.S. CHAMPIGNY S/VEUDE	1	4	16	
10	U.S. MONTBAZONNAISE F.	1	FG	0	



DEPARTEMENTAL 3 – ADWORK'S INTERIM

Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements



La Commission :

- Considérant l'Article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin » dispose que « Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (excepté le dernier au classement) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. »
- Considérant le repêchage du club **F.C. MONTLOUIS** en Départemental 2 pour la saison 2025-2026,
- Considérant le courriel du club **U.S. CHAMPIGNY S/VEUDE** en date du 31 mai 2025 mentionnant le non-engagement pour la saison 2025/2026 de son équipe seniors en championnat Départemental 3 ; avec possibilité d'un éventuel engagement en Départemental 4.
- Considérant qu'il y a lieu de combler deux places laissées vacantes en Départemental 3,
- Considérant le classement du Championnat Départemental 3 2024/2025,
- Considérant les équipes de **F.A. SAINT SYMPHORIEN 2** et **ET.S. VAL DE VEUDE 2** occupent la 1^{ère} place et 2^{ème} place relégables au Fair-play des équipes classées 8^{ème} de ce niveau de compétition,

Par ces motifs :

- Décide de repêcher en Départemental 3 pour la saison 2025/2026 les clubs **F.A. SAINT SYMPHORIEN** et **ET.S. VAL DE VEUDE** en application de l'article 23.1 du Règlement des Championnats « Senior Masculin ».

DEPARTEMENTAL 3 - POULE A					
Cl't	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	ACP TOURS	3	43		Non accession Equipe 2 en D2
2	AM.S. VILLIERS AU BOUIN	1	39	18	
3	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	2	36	18	
4	U.S. MONNAIE	3	31	18	
5	A.S. DE L'AUBRIERE	1	30	18	
6	U.S. NOUZILLY ST.LAURENT	1	30	18	
7	F.C. GATINE CHOISILLES	2	25	18	
8	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	2	19	18	-47
9	ET.S. GIZEUX	1	14	18	
10	A.S. LUYNES	2	7	18	

Accession(s) sportive(s)
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage
5 montées – 12 descentes 2 repêchages (remplacement MONTLOUIS FC et CHAMPIGNY/VEUDE US)

DEPARTEMENTAL 3 - POULE B					
Cl't	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	2	47	18	
2	AUBE S. ESUVRES S/INDRE	1	40	18	
3	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	1	35	18	
4	RACAN FOOTBALL CLUB	1	32	18	
5	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	2	30	18	
6	A.S. DE VILLEDOMER	1	28	18	
7	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	2	26	18	
8	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	2	23	18	-23
9	F.C. VAL DE BRENNE	2	13	18	
10	ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	2	12	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE C					
Cl't	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	ST. AVERTIN SP.	1	43	18	
2	R. LA RICHE TOURS	3	42	18	
3	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIN	2	35	18	
4	C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS	1	34	18	
5	A.S. MONTS	3	27	18	
6	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	2	26	18	
7	FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	1	24	18	
8	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	2	22	18	-40
9	F. C. ETOILE VERTE	2	14	18	
10	TOURS TURK FUTBOL KULUBU	1	9	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE D					
Cl't	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	1	47	18	
2	R. C. VAL SUD TOURAINE	1	47	18	
3	F.C.PAYS MONTRESOROIS	1	47	18	
4	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	1	40	18	
5	AM.S. ESUVES LE MOUTIER/ST SENOCH	1	25	18	
6	SAINT GEORGES DESCARTES	2	24	18	
7	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	1	21	18	
8	U.S. YZEURES PREUILLY	2	17	18	-7
9	F.C. FERRIERE S/BEAULIEU	1	15	18	
10	ENT.S.C. PERRUSSON	1	5	18	

DEPARTEMENTAL 3 - POULE E					
Cl't	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	1	48	18	
2	ENT.S. BOURGUEIL	2	45	18	
3	LE RICHELAI FOOT	2	37	18	
4	FOOTBALL CLUB DU VERON	1	30	18	
5	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	4	30	18	
6	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	1	27	18	
7	U. S. PORTS-NOUATRE	1	26	18	
8	ET. S. VAL DE VEUDE	2	17	18	-92
9	U.S. ANTOGNY LE TILLAC	1	13	18	
10	U.S. ST. EPAIN	1	0	18	



DEPARTEMENTAL 4 – ADWORK'S INTERIM



Sous réserve des procédures en cours et de l'homologation des classements

DEPARTEMENTAL 4 - POULE A					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	SAINT ETIENNE DE CHIGNY FC	1	44	18	
2	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	1	41	18	
3	ALERTE S. DE FONDETTES	2	34	18	
4	AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	1	33	18	
5	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	3	29	18	
6	FOOTBALL CLUB DU PAYS SAVIGNEEN	1	22	18	
7	U.S. LIMERAY CANGEY	1	18	18	
8	U.S. PERNAY (entente)	2	13	18	
9	U.S. CROTELLES	1	11	18	
10	FC CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	3	6	18	

Accession(s) sportive(s)

10 montées

DEPARTEMENTAL 4 - POULE B					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE	3	42	16	
2	U.S. RENAUDINE F.	2	38	16	
3	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	3	31	16	
4	U.S. MONNAIE	4	27	16	
5	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	2	19	16	
6	EL.S. CHARGE	2	18	16	
7	A. S. TOURS SUD	2	18	16	
8	R. LA RICHE TOURS	4	15	16	
9	U.S. LES HERMITES	1	1	16	
10	AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	2	FG	0	

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	3	49	18	
2	OBEE JOUÉ FOOTBALL CLUB	1	47	18	
3	O.C. DE TOURS	2	43	18	
4	ST. AVERTIN SP.	2	26	18	
5	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	2	21	18	
6	AUBE S. ESVRES S/INDRE	2	17	18	
7	ACP TOURS	4	15	18	
8	A.S. DE LA VALLEE DU LYS	1	14	18	
9	F. C. ETOILE VERTE	3	13	18	
10	FC DU VAL DE CISSE	2	12	18	

Non accession équipe 2 en D3

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	F.C. VAL DE CHER 37	2	45	18	
2	U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	1	43	18	
3	F. C. BERRY TOURAINE	1	42	18	
4	U.S. MONTBAZON	2	27	18	
5	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	2	24	18	
6	A.S. CHARNIZAY ST FLOVIER	1	24	18	
7	LOCHES A.C.	3	22	18	
8	F.C.PAYS MONTRESOROIS	2	17	18	
9	U.S. SEPMES DRACHE	1	9	18	
10	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	2	2	18	

DEPARTEMENTAL 4 - POULE E					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	SP.C. VILLEPERDUE	1	54	18	
2	AS STE CATHERINE DE FIERB.	1	38	18	
3	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	2	34	18	
4	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	2	32	18	
5	U. S. PORTS-NOUATRE	2	26	18	
6	CROUZILLES F.C. 2001	1	18	18	
7	S.G. DESCARTES (entente)	3	15	18	
8	LE RICHELAI FOOT	4	15	18	
9	ET. S. VAL DE VEUDE	3	11	18	
10	U.S. ANTOGNY LE TILLAC	2	10	18	

DEPARTEMENTAL 4 - POULE F					
Cl	Equipe	Pts	Jo	FP	
1	ENT.S. BOURGUEIL	3	33	16	
2	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	2	29	16	
3	SP.C. BENAIS	1	27	16	
4	USLB LIGNIERES-BREHEMONT (entente)	2	26	16	
5	LE RICHELAI FOOT	3	23	16	
6	FOOTBALL CLUB DU VERON	2	21	16	
7	SHOOT INGRANDES DE TOURAINE	1	16	16	
8	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	3	15	16	
9	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	2	13	16	

Non accession équipe 2 en D3

Non accession équipe 1 en D3



COMPOSITION DU CHAMPIONNAT SENIORS

Saison 2025/2026

Sous réserve des procédures en cours, de l'homologation des classements et des engagements

DEPARTEMENTAL 1		
1	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	1
2	A.S. MONTS	2
3	ALERTE S. DE FONDETTES	1
4	ENT.S. BOURGUEIL	1
5	F.C. CHAMBRAY	2
6	F.C. VAL DE BRENNE	1
7	LOCHES A.C.	1
8	UNION FOOT DE TOURAINE	3
9	R. LA RICHE TOURS	1
10	S.C. AZAY CHEILLE	2
11	S.G. DESCARTES	1
12	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	1

Accessions sportives
Maintiens sportifs
Descentes sportives
Repêchage

DEPARTEMENTAL 2			Ze CONSULTING		
1	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	2	16	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	1
2	A.S. LUYNES	1	17	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	1
3	ACP TOURS	2	18	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	1
4	AM.S. VILLIERS AU BOUIN	1	19	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	1
5	AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	3	20	LOCHES A.C.	2
6	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	1	21	O.C. DE TOURS	1
7	EL.S. CHARGE	1	22	R. LA RICHE TOURS	2
8	ET. S. VAL DE VEUDE	1	23	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	3
9	ET.S. OESIEENNE NOTRE DAME D'OE	1	24	ST. AVERTIN SP.	1
10	F. C. DE MONTLOUIS	3	25	U.S. MONNAIE	2
11	F. C. ETOILE VERTE	1	26	U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOUR	2
12	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	1	27	U.S. RENAUDINE F.	1
13	F.C. GATINE CHOISILLES	1	28	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	1
14	F.C. VAL DE CHER 37	1	29	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	1
15	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	1	30	USLB LIGNIERES-BREHEMONT	1

DEPARTEMENTAL 3


1	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	1	26	FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	1
2	A. S. TOURS SUD	1	27	FOOTBALL CLUB DU VERON	1
3	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	2	28	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	1
4	A.S. DE L'AUBRIERE	1	29	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	2
5	A.S. DE PREPARATION O. TOURS	1	30	LE RICHELAIIS FOOT	2
6	A.S. DE VILLEDOMER	1	31	OBBE JOUÉ FOOTBALL CLUB	1
7	A.S. MONTS	3	32	R. C. VAL SUD TOURAINE	1
8	A.S. STE. CATHERINE DE FIERBOIS	1	33	R. LA RICHE TOURS	3
9	AM.S. ESVES LE MOUTIER/ST SENOCH	1	34	RACAN FOOTBALL CLUB	1
10	ACP TOURS	3	35	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	1
11	AUBE S. ESVRES S/INDRE	1	36	SAINT ETIENNE DE CHIGNY FOOTBALL CLUB	1
12	C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS	1	37	SAINT GEORGES DESCARTES	2
13	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	2	38	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	4
14	CHAMBRAY F.C.	3	39	SP.C. BENAIS	1
15	ENT.S. BOURGUEIL	2	40	SP.C. VILLEPERDUE	1
16	ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE	3	41	U. S. PORTS-NOUATRE	1
17	ET. S. VAL DE VEUDE	2	42	U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	1
18	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	2	43	U.S. MONNAIE	3
19	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	2	44	U.S. MONTBAZONNAISE F. MONTBAZON	1
20	F.C. GATINE CHOISILLES	2	45	U.S. NOUZILLY ST.LAURENT	1
21	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	1	46	U.S. PERNAY	1
22	F.C. VAL DE CHER 37	2	47	U.S. RENAUDINE F.	2
23	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	2	48	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	2
24	F.C.PAYS MONTRESOROIS	1	49	U.S. ZYEURES PREUILLY	2
25	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	2	50	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	1

DEPARTEMENTAL 4


1	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	2	31	FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	2
2	A. S. TOURS SUD	2	32	FOOTBALL CLUB DU VERON	2
3	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	3	33	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	2
4	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	3	34	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	3
5	A.S. CHARNIZAY ST FLOVIER	1	35	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	2
6	A.S. DE LA VALLEE DU LYS PONT	1	36	LE RICHELAIIS FOOT	4
7	A.S. LUYNES	2	37	LE RICHELAIIS FOOT	3
8	ACP TOURS	4	38	LOCHES A.C.	3
9	ALERTE S. DE FONDETTES	2	39	O.C. DE TOURS	2
10	AUBE S. ESVRES S/INDRE	2	40	R. LA RICHE TOURS	4
11	AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	1	41	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	2
12	AVIONNETTE PARCAY MESLAY F.C.	2	42	SAINT GEORGES DESCARTES (entente)	3
13	CROUZILLES F.C. 2001	1	43	SHOOT INGRANDES DE TOURAINE	1
14	EL.S. CHARGE	2	44	ST. AVERTIN SP.	2
15	ENT.S. BOURGUEIL	3	45	TOURS TURK FUTBOL KULUBU	1
16	ENT.S.C. PERRUSSON	1	46	U. S. PORTS-NOUATRE	2
17	ET. S. VAL DE VEUDE	3	47	U.S. ANTOGNY LE TILLAC	2
18	ET.S. GIZEUX	1	48	U.S. ANTOGNY LE TILLAC	1
19	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	3	49	U.S. CROTELLES	1
20	ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	2	50	U.S. LES HERMITES	1
21	F. C. BERRY TOURAINE	1	51	U.S. LIMERAY CANGEY	1
22	F. C. ETOILE VERTE	3	52	U.S. MONNAIE	4
23	F. C. ETOILE VERTE	2	53	U.S. MONTBAZONNAISE F. MONTBAZON	2
24	F.C. FERRIERE S/BEAULIEU	1	54	U.S. PERNAY (entente)	2
25	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	2	55	U.S. SEPMES DRACHE	1
26	F.C. VAL DE BRENNE	2	56	U.S. ST. EPAIN	1
27	F.C. PAYS MONTRESOROIS	2	57	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	2
28	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	2	58	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	2
29	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	3	59	USLB LIGNIERES-BREHEMONT (entente)	2
30	FOOTBALL CLUB DU PAYS SAVIGNEEN	1			

.....

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion :

- à définir.

Laurent DELCROIX

Président de séance

Régis MEUNIER

Secrétaire de séance